République Française

Département
Maine-et-Loire

Commune
BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Convocation du 30/10/2018

***Conseillers en exercice** :140*

Présents : 81
Procurations : 16
Votants : 97

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois de novembre à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de novembre, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

ABELLARD-COULEARD Martine
ARSEGUEL Christian
BABARIT Christelle
BAZIN Patrice
BELBÉOCH Patrick
BIOTEAU Michel
BODINEAU Aurélie
BOUJU Isabelle
BOURASSEAU William
BOUTIN Marie-Claire
BRUNIER COULIN Marie-Pierre
CATROUX Sophie
CHAUVIGNE Emmanuel
CHENUAU Fabienne
CHEVALLIER Benoît
COMMER Cécile
COQUARD Marc
DAMAS Philippe
DAURY Sylvain
DECLERCK Odile
DECODTS Didier
DEHAN Andrée
DERSOIR Armelle
DESLANDES Cyril
DESME Francine
DROUET Ghislaine
DUMAY Dominique
FAES Hervé
FARIBAULT Eveline
FOURNET-GENON Laurence
FOURNIER Gilles
FRESNAIS Christian
GALLARD Thierry
GANNE Sylvain
GRENOUILLEAU Patricia
GROLLEAU Pascale
GUGLIELMI Brigitte
GUILLEMOT Lionel
GUINEHUT Marie-Thérèse
HAUDEBAULT Thierry
JEAN Valérie
LAROCHE Florence
LE MASLE Didier
LEBEL Bruno
LECLUSELLE Véronique
LECOINTRE Marie-Claude
LEGROS Olivier
LEHEE Stéphen
LELIEVRE Cyril
LEROUGE Eric
LEROUX Jacqueline
LEROUX Eric
MAISONNEUVE Claude
MARECHAL Isabelle
MARTIN Pierre
MASSARDIER Lucien
MAURICE Gérard
MENINI-MUNIER Marie-Agnès
MERCIER Jean-Marc
MOREAU Jean-Pierre
MORON Olivier
NACOLIS-MARTINEAU Dominique
OUVRARD Bernard
PAILLOCHER Monique
PAPIN Françoise
PERDRIAU Thierry
PIHERY Bruno
PRÉAU Denis
PRIGENT Laura
RABINEAU Michel
RAK Monique
ROSELIER Alain
SAUVAITRE Marie
SECHER Marie-Claude
SOURISSEAU Sylvie
TERRIERE Emmanuelle
THIERRY Jean-Marc
TIJOU Gérard
TOUCHET Jean-Pierre
VIAU-BOUSSION Nathalie
WEISZBERG Jean-Jacques

Excusés avec procuration

BLOUIN Guy	*à*	*ROSELIER Alain*
BOURDAIS Raymond	*à*	*OUVRARD Bernard*
BURGAUD Vincent	*à*	*TOUCHET Jean-Pierre*
DESHAIS Jean-Sébastien	*à*	*FAES Hervé*
FERRON Marie	*à*	*PRIGENT Laura*
HINOT Emeric	*à*	*MOREAU Jean-Pierre*
HORREAU Philippe	*à*	*TIJOU Gérard*
JONCHERAY André	*à*	*BAZIN Patrice*
LAMOUREUX Frédéric	*à*	*BABARIT Christelle*
LE BRIS Francine	*à*	*DESME Francine*
MARTIN Annick	*à*	*PAILLOCHER Monique*
MASSE Laurence	*à*	*PAPIN Françoise*
MENET Roger	*à*	*BELBEOCH Patrick*
OGEREAU Pierre	*à*	*FARIBAULT Eveline*
PERCEVAULT Erick	*à*	*TERRIERE Emmanuelle*
THOMAS Julie	*à*	*THIERRY Jean-Marc*

Absents

ALUSSE Soizic
BARANGER Jocelyn
BIZON Véronique
BOUSSION Anne
BROCHARD Cécile *(excusée)*
BROHAND Loïc
CESBRON Véronique
CHAGNOT Philippe
CHAUSSIVERT Franck *(excusé)*
CHEVALIER Marcelle
CHEVILLARD Eric
CHEVREUX Annabel
COUTANT Karine
DE COSSE BRISSAC Charles-André
DOLO Corinne
DROUIN Nadia
EDON Daniel
ELOY Eliane
FLECHEAU Gisèle
FONTAINE Pierre
FRÉRET Annick
GASNEREAU Serge
HAUDEBAULT Dominique
HERSAN Anthony
LE GUENNEC Karine
LEMASSON Bruno
MABILEAU Sophie
MADY Mickaël
MARCHAND Michel
MAROLLEAU Jeannine
MAUGIN Louis-Ludovic
MAZAN Philippe
NEGRIER Valérie
PRESSELIN Antoine
RICHARD Pascal
RIPOCHE François-Xavier
ROBIN Nadia
ROLLAND Charlotte
SAVARY Bernard
SECHER Rodolphe
SEVENO Pascal
TERRIER Marc
VANNIER Daniel

Secrétaire de Séance : DERSOIR Armelle

AUTO-DIAGNOSTIC CULTUREL

M. LEBEL présente Nolwenn PLOYEZ, recrutée en 2018 au poste de chargée de Mission Culture, qui présentera l'auto-diagnostic culturel qu'elle a réalisé depuis son arrivée en mai 2018.
M. LEBEL rappelle l'engagement de la commune dans le domaine culturel à travers la charte élaborée lors de la création de la nouvelle commune.

ENJEUX de la Mission

La mission culture a commencé mi-mai 2018 avec le recrutement d'une chargée de mission. Les enjeux de cette création de poste sont :

- Écrire et accompagner une politique culturelle à l'image d'une commune de 11.000habitants, en lien avec les partenaires locaux et nationaux ;
- Proposer une dynamique culturelle intergénérationnelle et pour tous ;
- Réfléchir à une transversalité culture, sport, école, vie associative et tourisme ;
- Créer un évènement culturel spécifique et pérenne au territoire de Brissac Loire Aubance
- Avancer sur une étude de faisabilité pour la création d'un espace culturel ;
- Favoriser et accompagner les artistes locaux à travers des projets ou de la programmation.

Les perspectives culturelles issues de ce diagnostic répondront, en cela, à ces différents points.

Rappel du contexte historique de la commune

Pour rappel, jusqu'en décembre 2016, existence de la communauté de communes Loire Aubance, dont Brissac-Quincé est la polarité.
Regroupement de 10 communes en janvier 2017, dont 8 issues de l'ancienne Communauté de communes Loire Aubance (Brissac-Quincé, Charcé-St-Ellier-sur-Aubance, Les Alleuds, Luigné, Saint-Rémy-la Varenne, Saint-Saturnin-sur-Loire, Saulgé-l'Hôpital et Vauchrétien) et 2 du Gennois (Chemellier et Coutures).
Il existait donc des fonctionnements et habitudes de travail différents, mais avec une envie et la nécessité aujourd'hui de regrouper pour mutualiser les potentiels et richesses.

Présentation de l'Auto-Diagnostic

Un diagnostic a donc été requis par la commission culture de Brissac Loire Aubance :

- Il doit permettre de faire le point sur les richesses, besoins, envies des communes historiques en regard de Brissac Loire Aubance.
- Il doit s'imprégner de la vie locale : population, environnement économique/social. Les éléments du questionnaire diagnostic porté auprès de chaque commune historique ont été renforcés par le diagnostic d'EnJeu 2018 et le questionnaire évènementiel 2017 de la mairie de Brissac Loire Aubance (avec un retour à 50% des mairies).

Il a été fait le choix d'un autodiagnostic afin de :

- Rencontrer élus et partenaires territoriaux
- Connaitre leur vécu, leurs ressentis et souhaits pour le nouveau territoire
- (Re-)créer du lien entre les instances pour favoriser des partenariats
- Renforcer l'idée d'appartenance au même territoire partagé

(Autodiagnostic territorial : Diagnostic du territoire effectué sans avis extérieur, par les acteurs locaux, à partir de l'existant, d'un vécu ou ressenti, sur la base de problématiques réelles ou supposées).

Méthodologie

Afin d'établir l'auto-diagnostic culturel de Brissac Loire Aubance :

- Rencontre des partenaires du territoire : partenaires institutionnels, soit les élus des communes historiques, ainsi que les techniciens du territoire : Office de Tourisme et Communauté de communes Loire Layon Aubance, le Conseil Départemental de Maine-et-Loire et BiblioPole.
- Un même questionnaire posé auprès des élus de Brissac Loire Aubance pour permettre une synthèse objective
- La plupart des lieux ressources culturels ont été rencontrés sans pour autant parler d'exhaustivité.
- Des partenaires sociaux et entreprises ont également été sollicités afin d'appréhender de manière plus transversale, ce territoire et ses hommes.

- Les autres entretiens se sont organisés sur la base d'échanges autour des projets, envies et questionnements de chacun, ainsi que de la perception de leur implication au sein de Brissac Loire Aubance.

Les résultats de l'Auto-Diagnostic culturel

1- DIAGNOSTIC / ATOUTS et FAIBLESSES

- La politique culturelle des communes historiques

Avant le regroupement, Charcé et St-Saturnin avaient une politique culturelle avec un professionnel en charge de la réflexion et coordination culturelle. Les autres communes déléguaient aux associations qui géraient des animations avec ou sans artistes.
Pistes :
=> mettre en place une politique culturelle se nourrissant de l'existant et enrichie de nouveautés.
=> allier culture et convivialité

- Les lieux de diffusion

Pas de lieu de diffusion en tant que tel, mais une multiplicité de petites salles adaptées uniquement aux formules « légères » de spectacle, intéressant pour la proximité mais très sollicitées par la vie associative, laissant peu de créneaux au projet culturel + des extérieurs à valoriser.
Pistes :
=> établir un état des salles (partiellement fait) + du matériel communal et associations
=> mettre en place des conventions de prêt – bénévolat pour redynamiser les associations, encourager l'entraide
=> maintenir un maximum des petits lieux qui permettent la proximité mais envisager également un lieu identifié ressource culture

- Les patrimoines et spécificités locales

Patrimoine vert très riche et varié lié aux activités agricoles et viticoles. Deux sites patrimoniaux communaux dont un nécessitant une réfaction. Un lieu symbolique privé assimilé à l'image de Brissac-Quincé et une multitude de petits patrimoines privés non ouverts au public même durant les journées du patrimoine.
Pistes :
=> aider au développement et ouverture du Prieuré de St Rémy, redonner une dimension artistique et culturelle au presbytère de Charcé et favoriser les échanges et projets avec le Château de Brissac.
=> développer un projet croisant arts et patrimoine, notamment à travers un partenariat avec le PNR.

- L'enseignement artistique

Une école de musique identifiée mais sous dimensionnée pour l'échelle de Brissac Loire Aubance. Quelques associations autour de l'apprentissage du théâtre, arts plastiques et des initiatives privées d'enseignement, qui ne permettent pas à chacun de se projeter dans un projet d'apprentissage artistique.
Pistes :
=> s'appuyer sur les grands évènements et actions de sensibilisation pour faire connaitre les associations et permettre la pratique artistique.
=> proposer ponctuellement dans le cadre de la programmation, des ateliers avec des artistes et encourager des projets transversaux pour faciliter l'accès à tous et susciter la curiosité.

- Le réseau lecture publique

3 bibliothèques permettent une offre de proximité mais sous développée quant à la taille, le nombre d'ouvrages, l'absence d'animations et sans lien avec une politique culturelle. Tenues par des bénévoles sur les communes historiques, sans réelle concertation ou liens entres elles. Des boites à livres sont installées sur presque toutes les autres communes.
Pistes :
=> maintenir l'offre de proximité en favorisant la mise en réseau pour renforcer le projet
=> répondre aux exigences de BiblioPôle pour maintenir les bibliothèques

- Les évènements

Une présence historique du théâtre mais peu représenté dans les productions. Pas de danse ni d'opéra dans les propositions. Une offre de fêtes rurales et foire, vecteurs de liens sociaux très importants. Une absence des nouveaux habitants dans ces projets.

Pistes :

=> renforcer les partenariats inter-structures de Brissac Loire Aubance et du Département, développement d'actions avec le PNR (Parc Naturel Régional)

=> élaborer un projet entre tradition locale et savoir-faire, avec une mouvance actuelle pour toucher public plus large.

=> réfléchir un projet pluridisciplinaire, art-sport.

- Territoire handicap et personnes empêchées

Des projets innovants avec un fond social valorisant les personnes handicapées dans leurs compétences. L'envie d'ouverture de ces structures vers le grand public.

Pistes :

=> Intégrer les structures, patients et familles, aux projets intra ou extra muros.

- Le PEDT de Brissac Loire Aubance

Un PEDT (Projet Educatif Territorial) validé à l'échelle de Brissac Loire Aubance avec des objectifs à 2021.

Pistes :

=> Développer des partenariats sur des périodes scolaires en lien avec les grands axes de la politique culturelle ou répondant à des projets d'établissement.

=> valoriser les enfants au même titre que les artistes présents sur le territoire, par des expositions, exhibitions…

- la population et le territoire

Une population en développement, avec des entreprises et associations qui sont imprégnées de leur projet et leur commune. La difficulté reste de toucher les nouveaux arrivants.

Pistes :

=> proposer un accueil aux habitants pour les impliquer au projet du territoire.

2- PRECONISATIONS

- S'appuyer sur les forces et atouts du territoire par le biais du patrimoine, l'enseignement artistique, la lecture publique, le spectacle vivant, les arts visuels et la vie associative
- Apporter une dimension structurante aux initiatives locales
- Rendre plus lisible l'action culturelle de Brissac Loire Aubance

Programmation

Pour exemple en 2019, il est proposé de s'appuyer sur la programmation de «Villages en Scène » comme base de projet de développement culturel afin d'intégrer des animations dans chacune des communes : la thématique du Polar pourrait être exploitée du 27 février au 31 mars et aussi le projet Bien Etre le 25 mai par la suite sur le temps d'une journée, à Saulgé-l'Hôpital.

Projet Polar

Un projet de territoire mêlant des partenaires associatifs, des commerces, des artistes autour d'animations, conférences, expositions, spectacles, cinéma, ateliers d'écriture et « murder party ». Ce projet reste cependant à dynamiser pour qu'il puisse vivre et se développer correctement :

- Communication : Important que les élus aillent mobiliser les commerces de chaque commune pour qu'ils décorent leur vitrine dès le mois de février « polar – frisson - enquête »
- Présenter le projet dans son intégralité et expliquer le principe des indices, sur la base du flyer remis, et d'en faire un retour à Nolwenn Ployez

Ce fonctionnement permettra de :

- Communiquer sur le projet de manière originale et sur la base du volontariat,
- Faire découvrir les communes et commerces de Brissac Loire Aubance en attisant la curiosité des « fans de murder party »,
- De toucher toutes les communes historiques de Brissac Loire Aubance

Projet Etre et Bien Etre

Organiser sur une journée LA FOIRE AU BIEN ETRE proche d'un forum des associations et des entreprises en extérieur, où chacun pourrait avoir son stand et faire des démonstrations sur la journée. Un espace en toute simplicité avec une sensation de confort, dépaysement positif par les propositions très diverses, qui valorise notre territoire et fierté à y vivre bien.

Un partenariat avec le PNR est prévu autour de ce projet :

- Écriture d'une carte postale « bons baisers de 2070 » où les collégiens travailleront sur un Brissac Loire Aubance respectueux de son environnement et des générations à venir.

Associations, entreprises et commerces seront mis à l'honneur :

- Ecole de musique et bibliothèques auront deux espaces détente et sieste dédiés avec lectures ou musique adaptée
- Les associations sportives pourront se faire connaitre par des stands pratiques.
- Les producteurs pourront faire déguster ou vendre leurs spécialités.

Toutes les structures du territoire dans cette thématique peuvent participer à un projet général tout en gardant leur spécificité.

<u>Conclusion</u>

M. LEBEL précise qu'il y aura des choix à faire par la suite (notamment financier) sur tous les projets à mettre en œuvre, y compris sur le projet de Centre Culturel.

M. LEBEL invite les élus à étudier les documents transmis pour recueillir un avis pour le prochain Conseil Municipal et propose que chaque maire délégué soit destinataire de l'auto-diagnostic dans son intégralité pour lecture et transmission aux élus.

COMPTE RENDU

1
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/10/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

89 VOIX POUR ***0 VOIX CONTRE*** ***8 ABSTENTIONS***

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 01/10/2018.

INTERCOMMUNALITÉ

2
INFORMATION SUR LA Communauté de Communes Loire Layon Aubance

Point sur la redescente des compétences

Mme le Maire fait état d'un « communiqué » du Bureau Municipal concernant les retours de compétences en cours d'études à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance avec, in fine, de nouveaux statuts de la communauté de communes en 2019 et des transferts ou restitutions aux communes pour certaines compétences :

« Lors du conseil municipal du 3 décembre prochain la commune de Brissac Loire Aubance devra se prononcer sur les nouveaux statuts de la communauté de communes. Ceux-ci acteront le retour de certaines compétences vers notre commune. Lors du dernier bureau municipal nous avons souhaité renouveler nos inquiétudes, nos craintes, et notre insatisfaction à l'approche des échéances propres, car à ce jour, nous ne disposons que de trop peu d'éléments sur les conditions financières qui seraient liées à ces retours de compétences.

Celles-ci concerneraient pour la commune de Brissac Loire Aubance, des services à la population :

- *Les services techniques (hors voirie, les modalités de gestion de la compétence restant encore à organiser) sur lesquels nous avons voté un service commun en septembre dernier.*
- *L'enfance jeunesse et l'ALSH, et le financement de la coordination ainsi que le mode de calcul des retours financiers.*
- *Le sport, avec notamment le retour des subventions aux clubs sportifs, les terrains extérieurs, les vestiaires et les clubs House, la salle de sport basée sur la commune déléguée de St Rémy la varenne ainsi que la piscine située sur la commune déléguée de Brissac Quincé avec beaucoup de contrariété sur cet équipement structurant. Son devenir sera d'ailleurs réétudié dans la cadre d'une étude qui sera réalisée par l'AURA (Agence Urbanisme de la Région d'Angers) au niveau du pôle métropolitain à la fin du premier trimestre 2019. L'ensemble de ces équipements seront rendus en état de marche et associés à l'ensemble des charges liées à leur fonctionnement.*

Actuellement, un bureau d'étude, KPMG, est missionné par la Communauté de communes pour finaliser l'évaluation de ces charges de fonctionnement. Ces éléments financiers viendraient de fait minorer notre attribution de compensation.

Au regard de cette invisibilité budgétaire à venir concernant le retour de ces compétences, l'impact sur le fonctionnement de nos services, les inquiétudes et interrogations, et devant le fait de devoir voter rapidement les nouveaux statuts de la CCLLA sans avoir eu assez de temps pour étudier les impacts sur nos finances communales, nous avons sollicité le président de la communauté de communes Marc SCHMITTER pour venir rencontrer avec les vice-présidents concernés, et notamment ceux en charge des finances, de la petite enfance, enfance, jeunesse et des sports, l'ensemble du conseil municipal de Brissac Loire Aubance.

Cette rencontre s'inscrivant hélas dans un calendrier très contraint :

- *Lundi 12 novembre à 18h : réunion avec Marc SCHMITTER, les vice-présidents concernés, et l'ensemble du conseil municipal.*
- *Suivront 2 collèges des maires au sein de la communauté de communes sur ce sujet précis, le jeudi 15 novembre et le mardi 20 novembre,*
- *Le lundi 3 décembre, le Conseil Municipal de Brissac Loire Aubance devra délibérer sur le sujet*
- *Le 13 décembre le Conseil Communautaire qui délibèrera définitivement sur ses nouveaux statuts. »*

Point sur le tourisme

Mme RAK, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, en charge du Tourisme, présente un bilan intermédiaire de la saison touristique sur le territoire Loire Layon Aubance.

Rappel des horaires d'ouverture de l'office de tourisme :

- Mai à septembre : lundi au samedi : 10h à 12h30 (pour Brissac-Quincé) et 13h (pour Chalonnes) et 14h à 18h
- Dimanches de juillet/août et jours fériés : 10h à 13h

Points mobilité : 30 lieux (événements, campings, marchés…) – Horaires variables (matin, AM, suivant les flux et météo)

Quelques grandes tendances enregistrées sur le territoire :

Fréquentation générale de l'Office de Tourisme :

- Avril et mai : légère hausse de la fréquentation (beaucoup de monde aux ponts de mai)
- Juin à mi-juillet : baisse significative
- Août : chiffres en hausse

Tendances de consommation :

- Le « dernière minute » pour les hébergements mais également animations, sites de visite….
- Activités familles et gratuites (visite de villes, jeu d'orientation…)
- Randonnée pédestre en constant développement, à noter une demande accrue pour le VTT
- Demandes oenotouristiques croissantes (balades dans les vignes, dégustations, etc…) les touristes attendent un accueil/prise en charge, déception parfois le dimanche car peu de domaines ouverts

Bilan du point d'accueil de Brissac (7 800 demandes pour 6400 à Chalonnes) :

Fréquentation :

- 1er janvier au 30 août 2018 : 5 300 visiteurs ; 3 200 contacts (actes de renseignement)
- 1er janvier au 30 août 2017 : 7 500 visiteurs ; 3 700 contacts

→ *Baisse du nb de visiteurs s'expliquant principalement par les championnats d'Europe en 2017 Baisse du nombre de contacts s'expliquant par le transfert d'appels/mails Brissac vers Chalonnes.*

Profil:

- 3 200 contacts: 576 étrangers (18% - anglais, allemands, belges)
- Individuels, camping-caristes, cyclotouristes, familles (plus marqué qu'à Chalonnes)

Nature des demandes :

- Infos pratiques (orientation, commerces, stationnement…) ; plan de ville; rando pédestre ; fêtes et manifestations; œnotourisme; troglo et cheval (168 et 164); hébergement à la marge

Jours et horaires de fréquentation :

- Jours pics de fréquentation : les mardi et jeudi et jours creux de fréquentation : le mercredi
- Horaires pics : matinée et horaires creux : après-midi

Point sur les principaux points du conseil communautaire du 11/10/2018

- Point sur la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) avec la signature d'une convention d'assistance à la gestion des ouvrages et dispositifs de prévention et de protection contre les inondations avec le Syndicat Mixe des Basses Vallées Angevines et de la Romme
- Pour sur les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères et des demandes d'exonération
- Ressources Humaines : point sur les Autorisations d'Absences et les dispositifs de remboursement des frais de missions des agents de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance

n°délib : D2018-11-05-3

3

DECISION MODIFICATIVE N°2

Mme le Maire donne la parole à M. MOREAU, Adjoint aux finances, qui propose la Décision Modificative n°2 suivante :

- En section d'investissement,
  - opération 97 « RESEAUX » pour abonder l'article 204171 afin de prendre en charge la dépense prévue pour l'aménagement du centre-ville sur la commune déléguée de Vauchrétien et le raccordement au réseau électrique basse tension hors liaison privée, sur la commune déléguée des Alleuds
  - Opération 90 (Divers) - Chapitre 13, pour la régularisation des imputations de l'amende de police.
- En section de fonctionnement et en investissement pour une régularisation administrative concernant les dotations aux amortissements

Il est donc proposé :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	D - OPERATION RESEAUX (97) - Article 204171 : **+ 33 000 €**	R– Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme – Article 2802/040 : +**31 850€** et R – Frais d'études -Article 28031/040 : +**1 150€**
	D – OPERATION DIVERS (90) - Amende de police Chapitre 13 - Article 1332 : **+7 448,00€**	R -Amende de police Chapitre 13 - Article 1342 : **+7 448,00€**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	D – Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles – Article 6811/042 : **+ 33 000€**	R – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : Article 73223 : **+ 33 000€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE avec :

88 VOIX POUR ***1 VOIX CONTRE*** ***8 ABSTENTIONS***

L'application de cette décision modificative n°2 et charge Mme le Maire de sa prise en compte budgétaire.

DEBAT AVANT VOTE

M. DAURY précise que ce point concernant les réseaux de Vauchrétien a été délibéré lors du dernier conseil municipal. Il s'agit d'une opération en interne pour l'affectation de la dépense sur la bonne opération, mais les crédits étaient déjà ouverts.

4

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES SALLES DES FETES

Mme le Maire donne la parole à M. DUMAY et M. LELIEVRE, qui informent le Conseil Municipal de la proposition du groupe de travail des salles pour la mise en place du règlement intérieur d'utilisation des différentes salles du territoire.

Il est proposé un règlement commun à toutes les salles avec des principes généraux, et chaque salle disposera ensuite d'une annexe propre à son utilisation et à ses spécificités.

Le règlement présente les points suivants :

- Le principe de la mise à disposition des lieux
- Les conditions particulières de location
- Le principe de réservation
- Le principe de la tarification
- Les responsabilités et l'assurance
- Les conditions d'annulation
- Les états des lieux et la remise des clés
- Les horaires d'utilisation et nuisance sonores
- Le nettoyage et rangement de la salle
- L'accès à la salle, les arrivées, les départs
- La sécurité et les bonnes pratiques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

85 VOIX POUR ***4 VOIX CONTRE*** ***8 ABSTENTIONS***

APPROUVE le règlement d'utilisation des salles du territoire de Brissac Loire Aubance et charge Mme le Maire de la bonne application de celui-ci et de ses annexes.

5

APPROBATION DE LA TARIFICATION DE LOCATION DES SALLES DES FETES

Mme le Maire donne la parole à M. DUMAY et M. LELIEVRE, qui informent le Conseil Municipal de la proposition du groupe de travail des salles pour l'harmonisation des tarifs pour l'ensemble du territoire.

Afin de maintenir un montant total de recettes le plus proche du montant actuel, il a été défini des critères objectifs pour établir les tarifs de façon équitable, en tenant compte du ratio du coût de location/surface, du ratio du coût de location/capacité assise et en tenant compte de l'évaluation qualitative des salles.

Aussi, il est proposé la tarification suivante :

TARIFS DE LOCATION DES SALLES DES FÊTES COMMUNALES

2018.11.05

TARIFICATION DES SALLES DES FÊTES COMMUNALES EN FONCTION DES UTILISATEURS	Salle du Ruau Charcé St Ellier		Salle la Perrine Saulgé-l'Hôpital		Salle du Tertre Brissac-Quincé		Salle des fêtes Chemellier		Salle des fêtes Luigné		Salle du Préau Saulgé-l'Hôpital		Salle du Mont Rude St Saturnin/Loire		Salle de la Glycine Saint Rémy		Salle Communale Coutures	
	Week-end	Journée du lundi au vendredi	Week-end	Journée du lundi au vendredi	Week-end	Journée du lundi au vendredi	Week-end	Journée du lundi au vendredi	Week-end	Journée du lundi au vendredi	Week-end	Journée du lundi au vendredi	Week-end	Journée du lundi au vendredi	Week-end	Journée du lundi au vendredi	Week-end	Journée du lundi au vendredi
Privés BLA	279 €	140 €	368 €	184 €	227 €	114 €	207 €	104 €	172 €	86 €	149 €	75 €	285 €	143 €	166 €	83 €	163 €	82 €
Privés hors BLA	558 €	279 €	736 €	368 €	454 €	227 €	414 €	207 €	344 €	172 €	298 €	149 €	570 €	285 €	332 €	166 €	326 €	163 €
Associations BLA Vin d'honneur - AG – Réunions		GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT
Associations BLA organisatrices d'une première manifestation avec du public payant	70 €	GRATUIT	92 €	GRATUIT	57 €	GRATUIT	52 €	GRATUIT	43 €	GRATUIT	37 €	GRATUIT	71 €	GRATUIT	42 €	GRATUIT	41 €	GRATUIT
Associations BLA organisatrices de manifestations supplémentaires avec du public payant	140 €	GRATUIT	184 €	GRATUIT	114 €	GRATUIT	104 €	GRATUIT	86 €	GRATUIT	75 €	GRATUIT	143 €	GRATUIT	83 €	GRATUIT	82 €	GRATUIT
Entreprises BLA – LLA	349 €	209 €	460 €	276 €	284 €	170 €	259 €	155 €	215 €	129 €	186 €	112 €	356 €	214 €	208 €	125 €	204 €	122 €
Entreprises hors LLA	698 €	349 €	920 €	460 €	568 €	284 €	518 €	259 €	430 €	215 €	373 €	186 €	713 €	356 €	415 €	208 €	408 €	204 €
Collectivités en délégation avec LLA	349 €	140 €	460 €	184 €	284 €	114 €	259 €	104 €	215 €	86 €	186 €	75 €	356 €	143 €	208 €	83 €	204 €	82 €
Collectivités sans délégation avec LLA	558 €	279 €	736 €	368 €	454 €	227 €	414 €	207 €	344 €	172 €	298 €	149 €	570 €	285 €	332 €	166 €	326 €	163 €

Cautions

Dégradation : 400 euros

Nettoyage : 200 euros

Locations Réveillons

Réveillon du 24 et 25 décembre : Augmentation de 50% du tarif week-end

Réveillon 31 décembre et 1er Janvier : Augmentation de 100% du tarif week-end

A noter la précision sur les cautions :

- Caution dégradations : 400 €
- Caution nettoyage : 200 €

Pour certaines locations, il convient aussi de noter les majorations suivantes :

- Réveillon du 24 et 25 décembre : Augmentation de 50% des tarifs week-end
- Réveillon 31 décembre et 1er Janvier : Augmentation de 100% des tarifs week-end

Ces tarifs sont applicables pour toute utilisation de salle à compter du 1er janvier 2019.

Ces montants pourront être révisables, au besoin, chaque année. A défaut de révision les tarifs présentés ci-dessus s'appliqueront chaque année.

Pour toutes autres salles locales non listées dans le tableau de tarification, leurs utilisations feront l'objet d'une convention particulière régissant les conditions d'utilisation. Le Conseil Municipal doit donc dans ce cadre autoriser Mme le Maire à signer toute convention concernée par ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

76 VOIX POUR 9 VOIX CONTRE 12 ABSTENTIONS

APPROUVE le principe de tarification des salles comme énoncé ci-avant et charge Mme le Maire de la bonne application budgétaire de ces locations. Mme le Maire est par ailleurs autorisée à signer toute convention d'utilisation particulière de salles locales non répertoriée dans le présent tableau de tarification.

<u>DEBAT AVANT VOTE</u>

M. LELIEVRE et M. DUMAY rappellent bien l'objectif de cette démarche :

- ***Harmoniser le tarif des salles en maintenant le total des recettes le plus proche du montant actuel.***
- ***Définir des critères objectifs pour établir les tarifs de façon équitable***
    - ***Prise en compte du ratio du coût de location / surface***
    - ***Prise en compte du ratio du coût de location / capacité assise***
    - ***Prise en compte de l'évaluation qualitative des salles***

Par la suite, proposition d'une grille d'évaluation tenant compte de critères différents (environnement, équipements de la salle, etc…).

Sur la base de ces grilles, 3 catégories ont été mises en avant pour la notation et pour la base de calcul des montants à appliquer.

M. MARTIN souhaite avoir une précision sur la notion de « public payant » et si cela inclut la vente de boissons ou autres au cours de la soirée ?

Mme MARECHAL souligne le travail de la commission, mais s'interroge sur les deux lignes concernant la vie associative qui peut pénaliser parfois les associations et regrette que la commission Vie Associative n'ait pas été associée à la réflexion.
M. DUMAY précise qu'il est difficile de régler au cas par cas et que la réflexion a été globale et à l'échelle de tout le territoire et pour préparer l'avenir en donnant des règles et outils simples d'élaboration tarifaire des salles.

Mme LAROCHE réaffirme sa position évoquée au Bureau Municipal et regrette l'absence de consultation de la Vie Associative et aurait souhaité avoir un message clair et transparent avec une gratuité pour les associations à la première utilisation.

M. LELIEVRE souligne que deux salles sont très utilisées et le fait de proposer une gratuité engendrerait une surutilisation de ces salles sans pouvoir les louer aux particuliers et ne permettant plus de trouver l'équilibre « rentable » de l'équipement.

M. LEBEL souligne la nécessité d'harmoniser les tarifs, et précise le nombre de réservations à l'avance notamment pour la salle du Ruau. Il conviendra de donner des critères de priorisation d'utilisation des salles.

M. MARTIN s'interroge sur les augmentations de tarifs pour les fêtes de fin d'année et le public concerné.

Mme le Maire précise que le Réveillon Solidaire est une utilisation par la commune donc pas de facturation. Elle précise par ailleurs qu'en cas de difficultés, les associations pourront interroger la Vie Associative.

M. DAURY précise que la tarification aux associations s'applique le week-end, pas la semaine…

6

APPROBATION DU REGLEMENT ET DE LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC

Mme le Maire donne la parole à Mme FARIBAULT qui informe le Conseil Municipal de la proposition du groupe de travail « Gestion Technique du Territoire » concernant l'utilisation du domaine public, que ce soit d'un point de vue tarifaire mais aussi réglementaire.

Concernant le règlement celui-ci évoque, entre autres, les modalités d'utilisation du domaine public, les conditions pour en bénéficier, les responsabilités, en distinguant les terrasses ouvertes ou fermées, les étalages, les commerces accessoires, le dépôt de matériel, les deux-roues destinés à la livraison ou les commerces ambulants.

Par ailleurs, il est proposé la tarification suivante pour ces différentes utilisations :

Tarification OCDP BRISSAC LOIRE AUBANCE 05/11/2018							
Type d'occupation	**Application**	**Zone 1 * par mois d'occupation**	**Zone 1 * par an**	**Zone 2 * par mois d'occupation**	**Zone 2 * par an**	**Zone 3 * par mois d'occupation**	**Zone 3 * par an**
Terrasse Ouverte	Part Fixe par M²	1,00 €	12,00 €	0,60 €	7,20 €	0,40 €	4,80 €
	Part % CA*	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Terrasse Fermée	Part Fixe par M²	4,00 €	48,00 €	2,40 €	28,80 €	1,60 €	19,20 €
	Part % CA*	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Terrasse sans aménagement (évalué par table installée de 4 places)	Part Fixe (par unité environ 1 M²)	1,00 €	12,00 €	0,60 €	7,20 €	0,40 €	4,80 €
Etalage	Part Fixe par M²	1,00 €	12,00 €	0,60 €	7,20 €	0,40 €	4,80 €
	Part % CA*	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Commerce accessoire (rotissoire, machine à pain, etc…)	Part Fixe à l'unité	10	120,00 €	6,00 €	72,00 €	4,00 €	48,00 €
Dépôt de matériel (panneaux mobiles, autres mobiliers, journaux, etc…)	Part Fixe		12,00 €		7,20 €		4,80 €
Deux roues destinés aux livraisons	Part Fixe	Sans objet pour le moment					
Food Truck surface de 30 m²	Part Fixe	Sans objet		15 €		10 €	
Food Truck surface de 30 m avec branchement électrique	Part Fixe	Sans objet		20 €		13 €	
Food Truck par m² supplémentaire	Part au m²			0,60 €		0,40 €	

Zone 1 *	Zone à forte chalandise (hyper centre Brissac-Quincé)
Zone 2 *	Zone à chalandise moyenne (Saint Rémy La Varenne, Saint Saturnin sur Loire, Vauchrétien, Les Alleuds, Brissac-Quincé (hors hyper centre))
Zone 3 *	Zone à faible chalandise (autres communes)
Part % CA*	CA généré sur l'OCDP et déclaré annuellement sur l'honneur par le bénéficiaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE avec :

87 VOIX POUR ***5 VOIX CONTRE*** ***5 ABSTENTIONS***

- ***Le règlement d'utilisation du domaine public et autorise Mme le Maire à signer la convention régissant les différents points de ce document***
- ***La tarification d'utilisation commerciale du domaine public, à compter du 1er janvier 2019***

7

ACQUISITION DE PARCELLES POUR CREATION D'UNE VOIE DOUCE A SAINT-SATURNIN SUR LOIRE

Mme le Maire donne la parole à Mme LAROCHE qui informe le Conseil Municipal du projet en cours de réhabilitation du centre bourg de St Saturnin sur Loire, avec, entre autres la création du local commercial et de service sur l'ancien site de la Forge. Elle rappelle par ailleurs le plan guide élabore par le cabinet SIAM, faisant aussi état de la nécessité de cheminement doux sur la commune.

Par conséquent, la commune a aujourd'hui la possibilité de lier par une voie douce ce projet de centre bourg (et donc la Route départementale 751), à la rue du Logis, desservant notamment l'école et les zones d'habitat.

Afin de créer cette voie douce dite « venelle », il est donc proposé l'acquisition suivante auprès de M et Mme SOULLARD :

- Partie de la parcelle AC 349 (d) devenue AC 417pour 271 m²
- Partie de la parcelle AC 345 (b) devenue AC 415 pour 231 m²

Soit un total de 502 m² pour 40 000 €.

Le bien est en dessous du seuil de consultation des Domaines.

Il convient de noter les points suivants conditionnant l'acquisition de ces terrains :

- L'ensemble des réseaux de l'ex parcelle AC349 resteront en place et feront l'objet d'une servitude de passage
- Un mur sera construit entre la parcelle AC 418 (ex partie de la parcelle AC349) et AC 417 pour délimiter la propriété entre le vendeur et la commune. La commune prend en charge sa réalisation avec l'utilisation de matière première proposée par le vendeur
- Ce sentier sera inaccessible aux véhicules

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE avec :

53 VOIX POUR ***33 VOIX CONTRE*** ***11 ABSTENTIONS***

L'acquisition de la parcelle dénommée AC 417 pour 271 m² et AC 415 pour 231 m², pour un total de 40 000 €. Les frais d'acquisition et de bornage seront à charge de la collectivité. Le Conseil Municipal charge Mme le Maire, ou son représentant, de signer les actes notariés correspondant et tout autre document relatif à ce dossier.

<u>DEBAT AVANT VOTE</u>

M. MERCIER s'étonne du coût élevé au m² pour ce cheminement piéton et le risque de création d'un précédent pour d'éventuelles futures autres acquisition sur la même thématique.

Mme LAROCHE souligne que les prix sont différents selon les communes déléguées et explique la longueur des négociations de ces terrains. La commune avait bloqué l'utilisation de ces terrains via le PLU pour ces parcelles qui restent malgré tout constructibles.

Mme GUGLIELMI confirme le projet initial du riverain d'utiliser ces terrains et la nécessité pour la commune de se positionner sur cette acquisition.

Mme le Maire rappelle la difficulté des négociations et que ce projet s'inscrit bien dans l'enveloppe globale du projet de réhabilitation du centre bourg. Le montant présent a été atténué par rapport à la demande initiale.

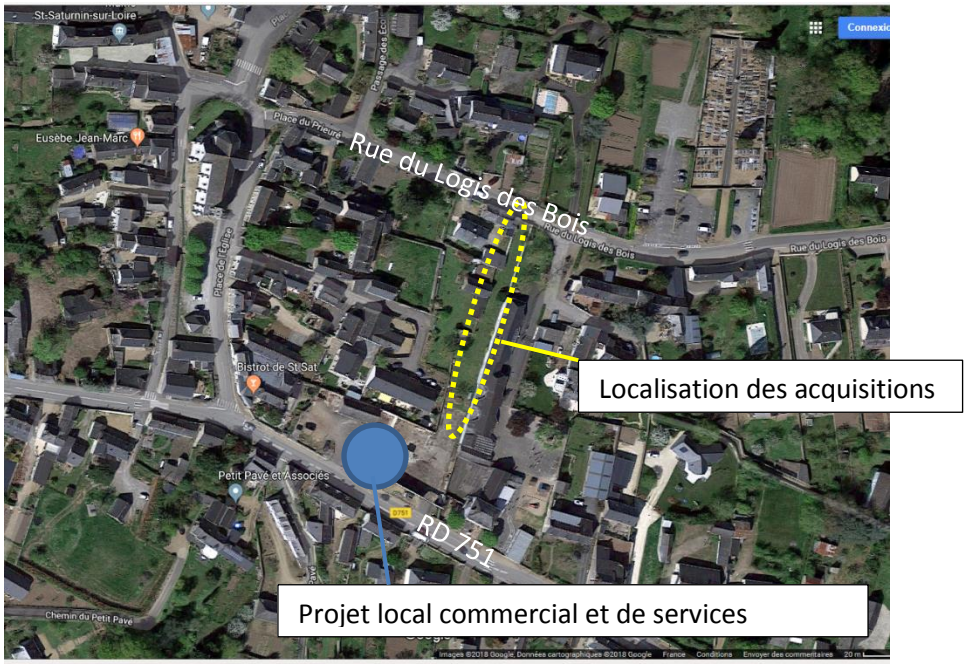
St-Saturnin-sur-Loire
Eusèbe Jean-Marc
Place du Prieuré
Rue du Logis des Bois
Place de l'Eglise
Bistrot de St Sat'
Petit Pavé et Associés
RD 751
Chemin du Petit Pavé
Localisation des acquisitions
Projet local commercial et de services

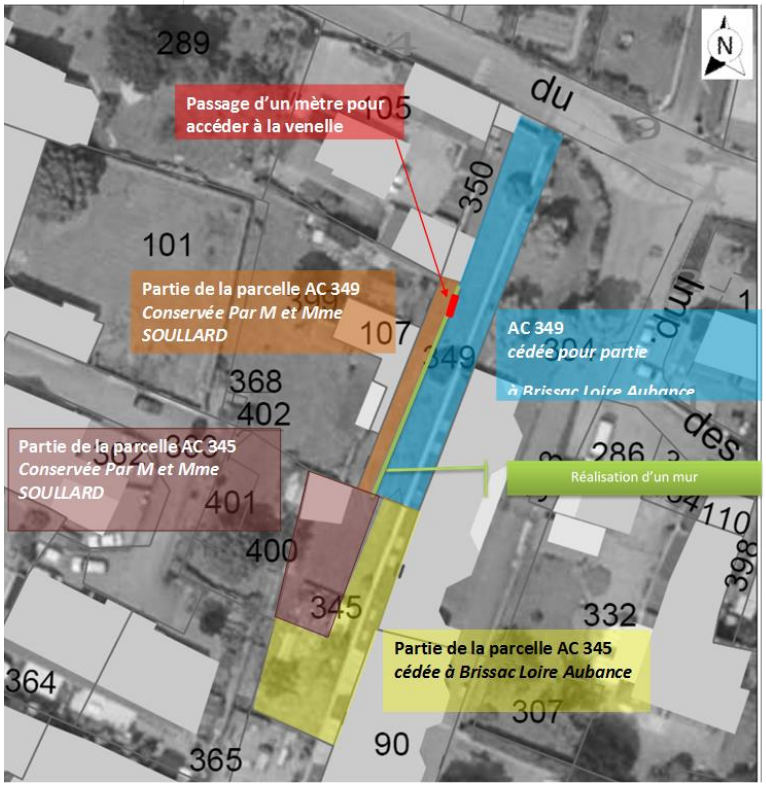
N
289
Passage d'un mètre pour accéder à la venelle
105
du
350
101
Partie de la parcelle AC 349
Conservée Par M et Mme SOULLARD
107
349
AC 349
cédée pour partie
à Brissac Loire Aubance
368
402
Partie de la parcelle AC 345
Conservée Par M et Mme SOULLARD
401
Réalisation d'un mur
des
400
345
332
Partie de la parcelle AC 345
cédée à Brissac Loire Aubance
364
307
365
90

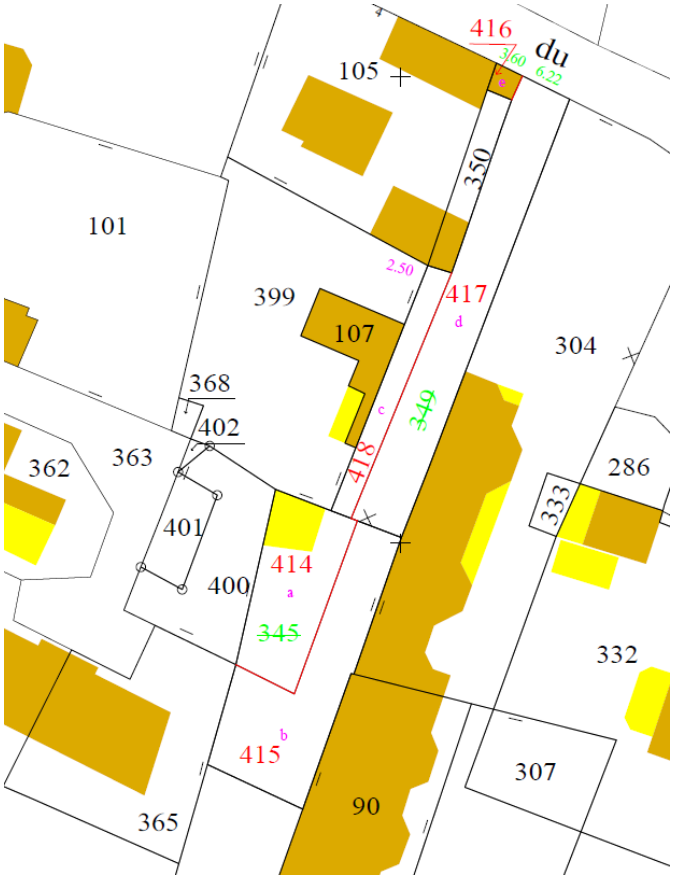
416
3,60
6,22
du
105
350
101
2,50
417
d
399
107
304
368
402
349
c
418
362
363
286
333
401
414
a
400
345
332
415
b
307
90
365

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERCUE SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L331-2 du Code de l'Urbanisme prévoit que lorsque la Taxe d'Aménagement est perçue par une commune, alors :*« …tout ou partie de la taxe perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de Coopération Intercommunale ou au groupement de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du Conseil Municipal et de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou du groupement de collectivités ».*
La mise en œuvre de ce reversement étant de nature conventionnelle.

La Taxe d'Aménagement concernée par les reversements est la TA prélevée :

- Sur les nouvelles installations, évolutions et extensions d'entreprises dans les parcs d'activités existantes pour lesquels la Communauté de Communes Loire Layon Aubance est Maître d'Ouvrage **depuis** la création de la zone
- Sur les nouvelles installations, évolutions et extension d'entreprises dans les extensions des parcs existants et dans les créations de nouveaux parcs, sous maitrise d'ouvrage communautaire

Pour la commune de Brissac Loire Aubance, les zones aujourd'hui concernées à la date de signature de la convention sont la zone du Brégeon (Saulgé-l'Hôpital) et la zone des Fontenelles (sur l'extension de Charcé St Ellier sur Aubance).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités communautaires, qui précise que ce reversement sera de 100% de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur des constructions localisées sur les zones concernées, sous maitrise d'ouvrage communautaire situées sur son territoire et dont l'autorisation aura été délivré postérieurement au 1er janvier 2019.
Cette convention précise par ailleurs d'autres éléments tels que les zones exclues du champ d'application, les modalités de versement, la durée de la convention…

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

70 VOIX POUR ***17 VOIX CONTRE*** ***10 ABSTENTIONS***

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de reversement de la Taxe d'Aménagement perçue sur les zones d'activités communautaires et qui sera chargée de la bonne application budgétaire de ce versement et de transmettre l'information à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

9

APPROBATION DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION ELECTRIQUE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU PETIT BOUT ET RUE DU CADRAN A LUIGNE

Mme le Maire donne la parole à M. MOREAU, Maire délégué de Luigné, qui présente le projet d'effacement de réseaux et d'éclairage public des rues du Cadran et du Petit Bout, sur la commune déléguée de Luigné,

VU l'article L.5212-26 du CGCT,
VU la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur,
VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 06/02/2018 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public,
La commune de Brissac Loire Aubance par la présente délibération du Conseil Municipal accepte de verser un fonds de concours de 40% pour l'opération suivante : **Effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public pour la rue du Petit Bout et la rue du Cadran sur la commune déléguée de Luigné et selon les estimatifs suivants** :

Chantier 050.17.12.01 : Effacement rue du Cadran et rue du Petit Bout :
- Montant de travaux HT : 195 395,41 €
- *Financement SIEML* *: 117 237,25 €*
- **Fonds de concours de 40% à verser au SIEML : 78 158,16 €**

Chantier 050.17.12.02 : Eclairage public rue du Cadran et rue du Petit Bout
- Montant de travaux HT : 62 563,41 €
- *Financement SIEML* *: 37 538,05 €*
- **Fonds de concours de 40% à verser au SIEML : 25 025,36 €**

Chantier 050.17.12.05 : Contrôle technique EP
- Montant de travaux HT : 126,70€
- *Financement SIEML* *: 76,02 €*
- **Fonds de concours de 40% à verser au SIEML : 50,68 €**

Chantier 050.17.12.07 : Transformateur P4 du Petit Bout
- Montant de travaux HT : 4 576,22€
- *Financement SIEML* *: 2 745,73 €*
- **Fonds de concours de 40% à verser au SIEML : 1 830,49 €**

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML.
Le SIEML est le bénéficiaire des éventuels certificats d'économies d'énergie éligibles au titre des travaux de rénovation de l'éclairage public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

84 VOIX POUR 5 VOIX CONTRE 8 ABSTENTIONS

Accepte les travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public pour la rue du Cadran et la rue du Petit Bout, sur la commune déléguée de Luigné, avec le versement d'un fonds de concours de 40% à verser au SIEML pour 105 064,69 € et charge Mme le Maire de l'inscription budgétaire de ce montant sur le budget prévisionnel 2019, sur l'opération « RESEAUX ».

10

APPROBATION DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX ET D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LA RUE PRINCIPALE A LUIGNE

Mme le Maire donne la parole à M. MOREAU, Maire délégué de Luigné, qui présente le projet d'éclairage public pour la rue Principale, sur la commune déléguée de Luigné,

VU l'article L.5212-26 du CGCT,
VU la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur,
VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 06/02/2018 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public,

La commune de Brissac Loire Aubance par la présente délibération du Conseil Municipal accepte de verser un fonds de concours pour l'opération suivante : **Travaux d'éclairage public pour la rue Principale sur la commune déléguée de Luigné et selon les estimatifs suivants** :

Chantier 050.17.12.04 : Eclairage public rue Principale

- Montant de travaux HT : 3 626,48 €
- *Financement SIEML : 906,62 €*
- **Fonds de concours de 75% à verser au SIEML : 2 719,86 €**

Chantier 050.17.12.03 : Effacement des réseaux rue Principale (GC Télécommunications)

- Montant de travaux TTC : **62 988,97 €**
  A charge totale de Brissac Loire Aubance
  Les travaux de câblage sont pris en charge par Orange

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML.

Le SIEML est le bénéficiaire des éventuels certificats d'économies d'énergie éligibles au titre des travaux de rénovation de l'éclairage public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

83 VOIX POUR ***7 VOIX CONTRE*** ***7 ABSTENTIONS***

APPROUVE les travaux d'éclairage public pour la rue Principale, sur la commune déléguée de Luigné et le versement au SIEML d'un fonds de concours de 75% pour un montant estimatif de 2 719,86 € d'une part, et le versement de 62 988,97 € au titre du Génie Civil d'autre part. Mme le Maire sera chargée de l'inscription budgétaire de ce montant sur le budget prévisionnel 2019, sur l'opération « RESEAUX ».

n°délib : D2018-11-05-11

11

PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU AU LIEU DIT LA GROUAS AUX ALLEUDS - VOTE

Mme le Maire donne la parole à M. GALLARD, Maire délégué des Alleuds, qui présente le projet d'extension du réseau Basse Tension aux Grouas, sur la commune déléguée des Alleuds.

VU la délibération d'adhésion au Syndicat D'Energies du Maine et Loire

VU le détail estimatif des travaux d'alimentation en énergie électrique basse tension du projet situé au lieu dit La Grouas sur la commune déléguée des Alleuds

Il est proposé que la commune de Brissac Loire Aubance par la présente délibération du Conseil Municipal décide de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus de la manière suivante :

Par règlement sur présentation des appels de fonds des sommes dues par le SIEML du montant HT de **5 097€.**

Nature des travaux : 10 Extension BT< 36 KVA domestique

Les modalités de versement de cette participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

89 VOIX POUR ***5 VOIX CONTRE*** ***3 ABSTENTIONS***

Accepte les travaux d'extension de réseau BT au lieu-dit la Grouas sur la commune déléguée des Alleuds et pour un montant de 5 097 €. Mme le Maire sera chargée de l'inscription budgétaire de ce montant sur le budget prévisionnel 2019, sur l'opération « RESEAUX ».

n°délib : D2018-11-05-12

12

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DELEGUEES DE COUTURES ET CHEMELLIER

Mme le Maire donne la parole à M. GALLARD, 1er Adjoint, qui expose au Conseil Municipal que suite à l'adhésion 1er janvier 2017 de la commune à la Commune de Communes Loire Layon Aubance, la compétence ASSAINISSEMENT étant exercée par ledit Etablissement Public de Coopération Intercommunale, il convient de dissoudre le budget annexe Assainissement (M49) des communes de Chemellier et Coutures (communes déléguées de Brissac Loire Aubance).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE avec :

91 VOIX POUR ***1 VOIX CONTRE*** ***5 ABSTENTIONS***

- ***DE PRONONCER la dissolution du budget annexe Assainissement des communes déléguées de Chemellier et Coutures au 1er janvier 2017 par perte de compétence suite à l'adhésion à la CCLLA.***
- ***D'APPROUVER les résultats de clôture 2016 :***
    - ***du budget annexe Assainissement de la commune déléguée de Chemellier avec un résultat excédentaire de la section d'investissement de 16 894.74€ et un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 82 407.64€ soit un total cumulé de 99 302.38€***

- ***Du budget annexe « Assainissement » de la commune déléguée de Coutures avec un résultat déficitaire de la section d'investissement de – 62 717.19€ et un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 6 338.15€, soit un total cumulé de – 56 379.04€.***

- ***D'AUTORISER la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Thouarcé commune de Bellevigne en Layon à procéder à la dissolution de ces budgets annexe Assainissement immédiatement et à sa réintégration dans le budget principal de la Commune par opérations d'ordre non budgétaires.***
- ***De VERSER à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, le montant du résultat cumulé au 31/12/2016 du budget annexe Assainissement des communes de Chemellier et Coutures., soit : 42 923.34€.***
- ***D'AUTORISER Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier***
- ***D'AUTORISER la mise à disposition des biens conjointement avec M le Président de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.***

DEBAT AVANT VOTE

M. GALLARD restera attentif à l'affectation de ces sommes sur les dites communes dans le cadre du budget assainissement de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

13 *n°délib : D2018-11-05-13*

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SDIS POUR FAVORISER LA DISPONIBILITE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Mme le Maire présente au Conseil municipal la convention élaborée entre le SDIS 49 et la commune destinée à favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires attachés aux centres de secours de Brissac-Quincé et Chemellier.

La convention a pour but d'augmenter les plages horaires de disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires, en leur permettant de bénéficier d'autorisations ponctuelles pour laisser leurs enfants en garde au sein des services accueil périscolaires de la commune.

Plusieurs conditions devront être remplies :

1. Les sapeurs-pompiers doivent être affectés aux centres de secours de Brissac-Quincé ou de Chemellier
2. Les enfants doivent être inscrits dans une des écoles de Brissac Loire Aubance
3. Les enfants ne sont pas inscrits habituellement et régulièrement aux services périscolaires
4. Les sapeurs-pompiers doivent être effectivement mobilisés sur une intervention

Si ces conditions sont remplies la commune prendra en charge les frais inhérents aux services utilisés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

91 VOIX POUR ***3 VOIX CONTRE*** ***3 ABSTENTIONS***

AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention avec le SDIS 49 favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2018 et ultérieurs.

14
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER VISEES PAR DELEGATION

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des Décisions prises sur les DIA reçues en mairie et dont elle a reçu délégation pour le traitement (subdélégués aux adjoints) :

N° DPU	DATE RECEPTI	COMMUNE HISTORIQ	ADRESSE DU BIEN	REFERENCE CADASTRE		BA	NON B	SURFAC	Préemption		DATE
				Section	Numéro				OUI	NON	
2018-74	18/09/2018	Brissac-Quincé	26 rue de la Fontaine aux clercs	AC	367	x		495			
2018-75	25/09/2018	Brissac-Quincé	"Saint Blaise"	B	52-53-54-55-486-1105-1106-1		x	10521		x	01/10/2018
2018-76	25/09/2018	Vauchrétien	1 route de Brissac	AK	160-161		x	689		x	01/10/2018
2018-77	25/09/2018	Brissac-Quincé	Le clos de la Pierre Couchée	B	112-113-114-115-116		x	9516		x	01/10/2018
2018-78	28/09/2018	Saint-Rémy-la-Varenne	2 rue du Val de Loire	ZH	192	X		678		x	02/10/2018
2018-79	03/10/2018	Vauchrétien	32 rue des maillochères	AM	96-95	x		1336		x	12/10/2018
2018-80	03/10/2018	Saulgé-l'Hôpital	4 rue de l'Airault	B	50-51-53	x		1238		x	10/10/2018
2018-81	03/10/2018	Saint-Saturnin-sur-Loire	5 impasse du bois de la fosse	A	2781-480	x		2079		x	16/10/2018
2018-82	05/10/2018	Vauchrétien	3 route de Faye	AL	92-95-96	x		2853		x	12/10/2018
2018-83	09/10/2018	Saint-Saturnin-sur-Loire	6 route du Vignoble	B	2769	x		928		x	12/10/2018
2018-84	09/10/2018	Brissac-Quincé	rue Louis Moron	AC	774-775		x	647			
2018-85	11/10/2018	Brissac-Quincé	19 rue du 14 juillet	AD	428	x		96			
2018-86	13/10/2018	Brissac-Quincé	7 rue Adèle Considère	AD	179	x		53			
2018-87	13/10/2018	Brissac-Quincé	2 Place Jean Dupé	AD	126	x		90			
2018-88	16/10/2018	Saint-Rémy-la-Varenne	11 rue de la Glycine	AH	159a	x		506		x	25/10/2018
2018-89	18/10/2018	Brissac-Quincé	Chemin des Trois Echelles	AB	316	x		56			
2018-90	19/10/2018	Brissac-Quincé	10 rue de la Moinerie	A	899-902-905-907	x		3453			

15
MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

M. MERCIER, Adjoint en charge des affaires sociales, présente le projet de MSAP (Maison des Services Au Public).

Les Enjeux, objectifs et besoins
Le projet est né d'un ressenti : le manque de proximité des services. Ce ressenti est survenu suite au redécoupage administratif des dix communes formant aujourd'hui la commune nouvelle de Brissac Loire Aubance.
L'isolement territorial et la disparition de services classiques sont des craintes actuelles.
Le territoire subit une carence et un déficit vis-à-vis des MSAP existantes.
Il existe donc une volonté de créer une véritable cohésion sociale en offrant des services concernant tous les âges (Protection maternelle et infantile, planning familial, emploi, retraite, accès au droit…).
L'accompagnement des personnes et le développement de nouveaux services est un besoin et un objectif.

Calibrer l'offre de services
La MSAP pourrait regrouper les acteurs déjà présents à la mairie de Brissac Loire Aubance aujourd'hui :
CAF, MISSION LOCALE, INITIATIVE EMPLOI, MDS
Et de nouveaux acteurs potentiels contactés et rencontrés seraient intéressés :
Conciliateur de Justice et CDAD, MSA, CARSAT, Planning familial, ENJEU (association animations, encadrement jeunesse), France Alzheimer 49, RAM, CLIC, Les restos du Cœur, PMI.

Offres de service de la MSAP
L'offre de base de la MSAP porterait sur l'accueil, l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne (fracture numérique sur territoire), l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives, la mise en relation des usagers avec les opérateurs, l'identification de situations nécessitant un porter à connaissance auprès des opérateurs.

L'offre pourrait être complétée par l'accompagnement à la création d'activités, le partenariat avec la Préfecture sur la délivrance de certains services (permis), l'accompagnement numérique, le développement d'un tiers-lieu….

Présentation de l'Organisation des bureaux

M. MERCIER présente l'organisation des bureaux de la future MSAP qui se situeraient rue Nationale, face à la mairie. Afin d'obtenir un label (permettant le financement de 50% d'un poste d'accueil), il est néanmoins nécessaire de mettre en place un ascenseur dans le cadre des travaux prévus dans le bâtiment.

M. BIOTEAU et M. DESLANDES évoquent la différenciation de coût entre un « monte-charge » et un ascenseur pour lesquels il conviendra de rester vigilant dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment et opter pour la bonne solution.

Mme GUGLIELMI s'interroge sur le financement de la MSAP. Mme le Maire précise que des aides seront possibles par le biais de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ou par le contrat de Région.
Concernant la participation des communes alentours, ce point pourra être mis à l'ordre du jour au niveau de la Communauté de Communes pour la participation du secteur pour tenir compte de ce rayonnement du territoire.

Mme CHENUAU s'interroge sur le taux de remplissage et le planning au niveau du fonctionnement.

16
PRESENTATION DE LA PLATEFORME DE PARTAGE INTERNE POUR LES ELUS

M. FAES, Adjoint en charge de la communication, présente au Conseil Municipal la plateforme d'échange créée à destination des élus et pour tous les comptes rendu et supports d'information de la commune.

Les élus recevront prochainement leurs identifiants pour utiliser cet outil où seront stockés tous les documents utiles à la vie et au fonctionnement du Conseil Municipal.

17
AGENDA

Dates des prochains conseils municipaux :

- **03/12/2018 – 20h30**
- 07/01/2019 – 20h30
- 04/02/2019 – 20h30
- 04/03/2019 – 20h30 – VOTE DU DOB
- 01/04/2019 – 20h30 – VOTE DU BP 2019

RENCONTRES « cafés » :

- 17/11/2018 – 10h – Charcé St Ellier sur Aubance
- 15/12/2018 – 10h - Saulgé l'Hôpital
- 02/02/2019 – 10h - Luigné
- 09/03/2019 – 10h - Chemellier

Autres dates :

- 11/01/2019 – Vœux de Brissac Loire Aubance à St Saturnin sur Loire
- 12/05/2019 – Tour de Brissac Loire Aubance

18
INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire évoque des problèmes de nuisances olfactives sur la commune de St Saturnin sur Loire, liées à une plateforme de compostage sur la commune des Garennes sur Loire. La commune, qui a été sollicitée, ne peut intervenir que par le biais d'une information à la Préfecture.

Fin du Conseil Municipal à 23h15